

Des ententes novatrices entre les municipalités et les Premières nations en Colombie-Britannique favorisent la coopération

Un exemple à suivre selon un chercheur de l'Université Wilfrid Laurier

Montréal (Québec), le 4 juin 2010 - Les communautés des Premières nations et les administrations municipales de Colombie-Britannique concluent et mettent en œuvre des ententes de coopération couronnées de succès, selon un chercheur de l'Université Wilfrid Laurier.

Ces accords novateurs profitent ainsi aux deux groupes mutuellement. Dans une communication présentée lors du Congrès des sciences humaines 2010, qui se tient cette semaine à l'Université Concordia à Montréal, Christopher Alcantara rapporte que la couverture médiatique consacrée aux Premières nations et au gouvernement porte davantage sur les difficultés et les problèmes aux niveaux fédéral et provincial.

Un professeur adjoint au Département de science politique à l'Université Wilfrid Laurier, Christopher Alcantara dit qu'on ne prête pas assez attention à ce qui se passe à l'échelle municipale. Pour voir de quoi il en retourne, il a analysé une série d'accords en Colombie-Britannique entre les administrations municipales et les communautés des Premières nations voisines.

Il a découvert qu'il existait au niveau municipal de nombreuses collaborations fructueuses qui pourraient servir de modèles pour l'avenir. M. Alcantara a répertorié quatre types d'accord.

Le premier, et le plus commun de tous, est ce qu'il appelle les accords de juridiction, dans le cadre desquels l'une des parties consent à transférer à l'autre une responsabilité particulière. Par exemple, une communauté des Premières nations peut conclure une entente avec une municipalité adjacente pour la protection contre l'incendie ou le ramassage des ordures. « On ne peut pas être plus pragmatique qu'en ce qui concerne la collecte des déchets, » dit-il.

Le deuxième type d'accord touche la création de liens. Ces ententes comprennent les déclarations d'intention de travailler en plus étroite collaboration. Elles sont parfois très vagues – mettant simplement par écrit la volonté de se rencontrer plusieurs fois par année afin de discuter de questions d'intérêt commun. Mais elles peuvent être plus spécifiques – par exemple, pour stipuler que la municipalité ne construira pas de parc industriel juste à côté d'une zone résidentielle ou d'une réserve adjacente.

Selon le chercheur, le troisième type est composé de « déclarations de décolonisation » dans lesquelles une municipalité peut reconnaître officiellement l'autonomie gouvernementale ou les territoires autochtones.

Le dernier type d'accord – et le moins courant pour l'instant – a trait au renforcement des capacités, c'est-à-dire lorsqu'une municipalité consent à aider une communauté des Premières nations à développer son autonomie gouvernementale.

M. Alcantara dit que le nombre d'ententes de coopération fructueuses augmente et que leur nature évolue. Si au départ, celles-ci visaient en effet à fournir des services, elles sont désormais de plus en plus axées sur la création de liens.

D'ailleurs, un nouveau genre de structure gouvernementale commune, séparée des Premières nations ou des municipalités, semble faire son apparition (par exemple : comités mixtes pour les loisirs ou pour la gestion d'un parc).

« Il est clair que beaucoup des problèmes actuels sont très complexes et que les Premières nations et les municipalités ne peuvent plus s'en charger toutes seules, déclare M. Alcantara. Dans bien des cas, il est important qu'elles coopèrent. De telles collaborations offrent un formidable potentiel et peuvent avoir un impact très positif sur les Premières nations et les non-autochtones. »

Les recherches de M. Alcantara, coréalisées avec Jen Nelles, boursière post-doctorale et chercheuse affectée au PROGRIS de l'Université de Toronto, ne portent que sur les accords fructueux et ne prennent pas en considération les municipalités où la coopération n'a pas lieu. M. Alcantara espère toutefois examiner d'autres aspects de ces collaborations dans de prochains travaux.

Profitez au maximum du Congrès des sciences humaines

Organisé par la Fédération canadienne des sciences humaines, le Congrès 2010 réunit quelque 9 000 chercheurs, érudits, étudiants aux cycles supérieurs, praticiens et responsables de politiques publiques pour partager leurs recherches novatrices et examiner les plus importantes questions sociales et culturelles d'aujourd'hui. Le Congrès des sciences humaines 2010 a lieu à l'Université Concordia (Montréal, Canada) du 28 mai au 4 juin.

Dans le cadre de sa programmation, le Congrès présente des recherches interdisciplinaires originales dans les domaines des sciences humaines et sociales. En plus de donner accès à une grande variété de ressources et d'experts, le Congrès offre des sujets d'articles novateurs. Il met également à votre disposition une salle des médias afin de vous aider à prendre contact avec les chercheurs durant la programmation.

-30-

Ryan Saxby Hill

Relations médiatiques

Fédération canadienne des sciences humaines

media@fedcan.ca

613 894-7635 (mobile)

514 848-2424, poste 5023 (salle des médias)



Fédération canadienne
des **sciences humaines**

Canadian Federation for the
Humanities and Social Sciences